

# VISAEVM™

## Certificat de compétences et connaissances réglementaires pour les personnes en charge de la promotion de médicaments

7h

Code : VVM8



iFi  
formations

### LES

**Une formation respectant le référentiel.** Les sept thèmes réglementaires requis par la Charte sont traités dans VisaeVM™.

**Un apprentissage à distance.** Vos chargés d'information suivent la formation où et quand ils le souhaitent.

**Une formation qui repose sur une pédagogie éprouvée :** plateforme épurée et facile d'utilisation, contenus didactiques variés (animations, textes, schémas, glossaire, quiz récapitulatifs), interactivité...

VisaeVM™ est une formation conçue pour les chargés d'information. L'Ifis a capitalisé sur les retours et questionnements des visiteurs médicaux formés afin d'offrir une expérience d'apprentissage optimum.

**La possibilité de tester l'outil dans son intégralité, sans obligation d'achat.** Pharmaciens responsables, évaluez la pertinence des contenus en amont de toute souscription.

**Une formation sur mesure.** Des modules intégrant vos spécificités et pratiques internes peuvent être créés.

**Une installation rapide.** La formule standard de VisaeVM™ est disponible dans un délai de 72h, quel que soit le nombre de personnes à former.

**Des contenus réglementaires mis à jour en continu** au vu de l'actualité.

### Les 7 thèmes réglementaires à portée de clics

**Pour certifier** les compétences de vos chargés d'information. Cette attestation est obligatoire en vue de l'obtention de leur carte professionnelle, et donc, pour l'exercice de leur activité.

**Pour garantir la délivrance** d'une information de qualité auprès des professionnels de santé. VisaeVM™ est conforme au référentiel d'information par démarchage ou prospection établi par la Haute autorité de santé.

Pharmaciens responsables, responsables affaires réglementaires ou responsables RH, **répondez à l'obligation de formation de vos visiteurs médicaux**

VisaeVM constitue une solution de certification **souple et adaptable à vos besoins.**

Il ne vous reste plus qu'une alternative : **la tester !**

**65 laboratoires** ont fait confiance à VisaeVM™, soit plus de **7 000 visiteurs médicaux formés !**

**99% des utilisateurs** renouvellent chaque année leur certification avec VisaeVM™.

# VISAEVM™

## Certificat de compétences et connaissances réglementaires pour les personnes en charge de la promotion de médicaments

7h

Code : VVM8



**ifis**  
formations

## PARCOURS DE CERTIFICATION

**Vous souhaitez savoir comment se formeront vos visiteurs médicaux ou vos prestataires externes avec VisaeVM™ ? Le parcours de certification s'effectue en 4 étapes :**

1. Identification des besoins de formation de vos collaborateurs
2. Actions de formation selon les besoins identifiés précédemment. Ces actions portent sur les thèmes cités par la Charte : le médicament, ses modalités de prise en charge, la pharmacovigilance, la déontologie, la publicité, la charte et la certification et l'organisation du système de soins. VisaeVM permet aux pharmaciens responsables de suivre l'évolution des apprenants durant tout leur parcours de formation.
3. Évaluation des connaissances sur 140 questions. Après la formation initiale, vos visiteurs médicaux s'évaluent en ligne, directement sur VisaeVM, en double aléatoire (l'ordre des questions et des réponses change à chaque test).
4. Seconde évaluation : vos collaborateurs effectuent des simulations de visites en ligne.

Vous disposez de vos propres modules scientifiques ?  
Pourquoi ne pas les intégrer dans votre plateforme VisaeVM™ ?  
Nous les intégrons et nous chargeons de créer l'évaluation en double aléatoire.

L'ifis, ce sont plus de 40 années d'expertise conseil et formation auprès des laboratoires pharmaceutiques.

C'est pourquoi, avec VisaeVM™, nous vous offrons notre cœur de métier :

- la connaissance
- la pédagogie

Les contenus de chacun des thèmes réglementaires ont été conçus par les experts Ifis en étroite collaboration avec les ingénieurs pédagogiques qui ont créé VisaeVM™ ; tous contribuent à la mise à jour de ces contenus.

Au quotidien, c'est toute une équipe qui est dédiée à la satisfaction de vos attentes : accompagnement personnalisé dans la mise en place de VisaeVM™ au sein de votre structure, personnalisation de vos contenus, intégration des mises à jour, analyse des données et bilans intermédiaires, aide à la transmission à l'AGVM, etc.

Fruit du travail d'un leader français du marché, la plateforme LMS qui accueille VisaeVM™ est un outil reconnu.

Notre mission : vous accompagner pour assurer la certification de vos chargé(e)s d'information promotionnelle.

### ► VOS CONTACTS



**François Mège**  
Tél : 01.85.76.18.77  
f.mege@ifis.fr



**Christel Baty**  
Tél : 01.85.76.18.87  
c.baty@ifis.fr

# VISAEVM™ - Certificat de compétences et connaissances réglementaires pour les personnes en charge de la promotion de médicaments

VisaeVM™ est un dispositif de formation et de certification de la maîtrise des compétences et connaissances réglementaires définies par la Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion de médicaments.

## PROGRAMME

Conformément au référentiel de certification de compétences en visite médicale, vos chargés d'information doivent valider leurs connaissances sur 7 thèmes réglementaires :

- le médicament
- les modalités de prise en charge du médicament
- la pharmacovigilance
- la loi DMOS et la transparence des liens
- la publicité
- la charte et la certification
- l'organisation du système de soins.

### M1 - Le médicament

Ce module présente les caractéristiques de la « spécialité pharmaceutique » :

- les fonctions du médicament
- les cas particuliers
- les conditions de commercialisation
- la classification des médicaments
- la prescription et la délivrance des médicaments.

### M2 - Les modalités de prise en charge du médicament

Ville et hôpital, ce module décrit chacun des circuits de demande d'inscription sur les listes des médicaments remboursables par la Sécurité sociale.

Dans les deux cas, les prix du médicament sont fixés par le Comité économique des produits de santé (CEPS), sur la base des avis émis par deux commissions de la Haute autorité de santé (HAS) :

- la commission de transparence
- la commission évaluation économique et de santé publique (CEESP).

Ce module décrypte les processus d'inscription de votre produit sur la liste des médicaments remboursables par la Sécurité sociale.

### M3 - La pharmacovigilance

Ce module présente le fonctionnement et les processus liés au système de vigilance des médicaments mis sur le marché :

- l'organisation de la pharmacovigilance
- ses missions
- les cas de pharmacovigilance susceptibles de faire l'objet de notifications
- le plan de gestion des risques (PGR)
- le rôle du responsable de la pharmacovigilance
- l'importance de la notice
- la gestion des réclamations produit.

### M4 - La loi DMOS et la transparence

La loi DMOS (ou loi « anti-cadeaux ») s'appuie sur une double interdiction :

- d'un côté, le professionnel de santé ne peut pas accepter un avantage en nature ou en espèces de la part d'entreprises du médicament
- de l'autre, l'entreprise ne doit pas proposer un avantage direct ou indirect au professionnel de santé.

Ce dispositif anti-corrupcion pose de nombreuses questions :

- quels avantages sont concernés par cette interdiction ?
- quelles dérogations possibles ?
- peut-il exister des relations « normales » entre professionnels de santé et entreprises du médicament ?
- quelles sanctions prévues par la loi ?
- comment la loi s'applique-t-elle dans des situations de travail telles qu'une réunion professionnelle, un séminaire ou encore un déjeuner ?

Autant d'interrogations qui trouveront réponses dans ce module.

### M5 - La publicité

Ce module réalise une revue des pratiques autorisées en matière de publicité :

- quels documents et outils promotionnels peuvent être utilisés ?
- quelles informations obligatoires doivent être mentionnées ?
- qui les valide ?
- quelles contraintes liées à la publicité comparative ?
- la remise d'échantillons médicaux est-elle autorisée ?

### M6 - La charte et la certification

Vos pratiques de démarchage ou de prospection doivent respecter une charte d'information.

Cette charte détermine notamment :

- les modes de diffusion de l'information
- le contenu de la visite
- les missions du délégué médical
- les obligations vis-à-vis des patients, des professionnels et des établissements de santé.

Votre conformité sera évaluée et certifiée par les établissements accrédités. Le processus de certification s'effectue selon un référentiel établi par la HAS.

### M7 - L'organisation du système de soins

Le système de soins français s'articule autour d'un double objectif : lutter contre la maladie et assurer la protection sociale des patients.

Son organisation s'appuie sur différentes composantes présentées dans ce module :

- la politique de santé publique en France
- l'organisation du système de soins
- les offres de soins existantes (offre ambulatoire, GHT, télémédecine...)
- le parcours de soins
- les outils à disposition des acteurs de la santé.